

## Compte rendu de séance

### Séance du 8 Novembre 2018

L' an 2018 et le 8 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de  
DENIAU Joël Maire

**Présents** : M. DENIAU Joël, Maire,  
Mmes DOIDY Mohany, GITTON Christelle,  
MM : LOISEAU Gérard, LÉGER Laurent, MARTINEAU Jack, SÉNÉCHAUD Lucien

**Excusés** : M LE QUÉRÉ Aymeric, pouvoir donné à M LÉGER Laurent

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 8
- Présents : 7
- Pouvoir : 1

**Date de la convocation** : 24 Octobre 2018

**Date d'affichage** : 24/10/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture le : 13/11/2018  
et publication ou notification du : 13/11/2018

**A été nommée secrétaire** : Mme DOIDY Mohany

### **SOMMAIRE**

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2018
- 2/ Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le conseil municipal par délibération du 28 mars 2014
- 3/ Désignation des membres de la commission de contrôle au sein du Conseil Municipal dans le cadre du Répertoire Electoral Unique
- 4/ Décision modificative n°2 - budget communal 2018
- 5/ Point sur l'avancement du PLUi et projets d'orientation pour l'avenir de la commune
- 6/ Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- 7/ Tarifs assainissement 2019
- 8/ Tarifs cimetière 2019
- 9/ Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2019
- 10/ Dissimulation des réseaux aériens de télécommunication dans la rue du Prieuré

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire met aux voix le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2018 en rappelant que ce dernier a été adressé à l'appui de la convocation.

**Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2018,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 27 septembre 2018, tel qu'il est transcrit.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le conseil municipal par délibération du 28 mars 2014

**Décision 2018-06 :**

Devis signé auprès de la société Comat&Valco – CS 70130 – 253 bd Robert Koch – 34536 BEZIERS cedex, pour l'achat de tables pour la salle polyvalente, pour un montant de 1 955,40 € HT soit 2 346,48 € TTC.

**Délibération 2018- 039 : Désignation des membres de la commission de contrôle au sein du Conseil Municipal dans le cadre du Répertoire Electoral Unique**

Monsieur le Maire rappelle les principaux aspects de la loi du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales à compter de 2019 :

- les modifications réalisées sur les listes électorales seront centralisées au niveau de l'INSEE
- le Maire décidera des inscriptions et des radiations
- la commission qui décidait des inscriptions et radiations sera remplacée par une commission de contrôle composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance.

Il précise que le représentant de la commune ne peut pas être le Maire, ni un adjoint ayant délégation du Maire, ni un conseiller ayant délégation en matière d'inscription sur une liste électorale.

Vu la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer un membre titulaire et un membre suppléant de la commission de contrôle au sein du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉSIGNE**, comme membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes :

Titulaire	Suppléant
Madame DOIDY Mohany	Monsieur SENECHAUD Lucien

A l'unanimité (pour : 8                      contre : 0                      abstentions : 0)

**Délibération 2018-040 : Décision modificative n°2 - budget communal 2018**

Vu le Budget primitif 2018,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits en section d'investissement, imputation 2188, pour l'achat de tables pour la salle polyvalente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédit constituant la décision modificative n°2 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

SECTION	COMPTE	OPERATION	DEPENSES
Fonctionnement	615231	Entretien et réparations voiries	- 2 500,00 €
Fonctionnement	D023	Virement à la section d'investissement	+ 2 500,00 €
Investissement	R021	Virement de la section de fonctionnement	+ 2 500,00 €
Investissement	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 2 500,00 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section d'investissement à 2 500,00 €.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

### Point sur l'avancement du PLUi et projets d'orientation pour l'avenir de la commune

Monsieur le Maire informe de l'avancement du projet de PLUi, suite aux réunions de travail à la communauté de communes les 08 et 18/10/2018.

Il souhaite recueillir l'avis des membres du Conseil Municipal :

Après échanges et discussions, et aux vues du document présenté lors de la réunion concernant le projet de délimitation de la zone urbaine proposée par le SCOT, la majorité des membres du Conseil Municipal souhaite le maintien de l'enveloppe urbaine existante dans le PLU de la commune.

### Délibération 2018- 041 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle que, comme évoqué lors du Conseil municipal du 27 septembre 2018, certaines familles n'ont pu inscrire leurs enfants à l'ALSH du mercredi, compte tenu du nombre d'enfants déjà inscrits et des capacités d'accueil en lien avec les effectifs en personnel.

Il précise qu'il a rencontré les maires de Dame Marie les Bois et St Nicolas des Motets. Ces derniers ont donné un avis favorable, validé en conseil municipal, à l'accueil supplémentaire d'enfants et à la création d'un poste supplémentaire d'agent d'animation pour répondre au besoin temporaire.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'accueil supplémentaire d'enfants à l'ALSH les mercredis de la période scolaire 2018-2019, dans le but de participer aux activités de l'ALSH du mercredi et à son bon fonctionnement ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 mois allant de novembre 2018 à juillet 2019,
- que cet agent assurera des fonctions d'agent d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8/35<sup>ème</sup>,
- de définir la rémunération de l'agent par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement,
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

### **Délibération 2018- 042 : Tarifs assainissement 2019**

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter le tarif de l'abonnement pour la redevance assainissement pour l'année 2019 et le tarif de la redevance assainissement sur consommation pour la période de 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide :

- de conserver la tarification existante et vote les tarifs suivants :

- abonnement assainissement 2019 : 80,00 €
- redevance assainissement sur consommation du 01/01 au 31/12/2019 : 1,50 €/m<sup>3</sup>

A l'unanimité (pour : 8                    contre : 0                    abstentions : 0)

### **Délibération 2018- 043 : Tarifs cimetière 2019**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer afin de voter les tarifs 2019 du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs et vote les tarifs suivants applicables au 1er janvier 2019 :

- **concession columbarium :**

- 15 ans : 250 €
- 30 ans : 500 €

- ◆ **droit de dispersion au jardin du souvenir : 30 €**

- ◆ **droit d'apposition d'une plaque au jardin du souvenir : 45 €**

- ◆ **concession caveau urne :**

- 15 ans : 0,80 m<sup>2</sup> : 25 € (soit 31,25 € le m<sup>2</sup>)
- 30 ans : 0,80 m<sup>2</sup> : 50 € (soit 62,50 € le m<sup>2</sup>)

- ◆ **concession tombe**

- 15 ans : 2 m<sup>2</sup> : 50 € (soit 25 € le m<sup>2</sup>)
- 30 ans : 2 m<sup>2</sup> : 100 € (soit 50 € le m<sup>2</sup>)
- 50 ans : 2 m<sup>2</sup> : 150 € (soit 75 € le m<sup>2</sup>)

A l'unanimité (pour : 8                    contre : 0                    abstentions : 0)

### **Délibération 2018-044 : Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux appliqués pour la location de la salle polyvalente.

Il leur demande de délibérer sur le maintien ou le changement du tarif pratiqué.

Entendu la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère et vote à l'unanimité les tarifs suivants :

### **Salle polyvalente tarifs applicables à compter de janvier 2019**

- location ensemble des salles du samedi au dimanche inclus

- habitants de la commune : 120 €
- habitants hors de la commune : 250 €

- frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante : 40 €
- annulation de réservation de salle
  - commune : 31 €
  - hors commune : 61 €
- location par journée uniquement en semaine
  - commune : 60 €
  - hors commune : 125 €
  - frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante : 20 €
- location pour expo vente ou autre sur plusieurs journées
  - commune : 60 € multiplié par nombre de jours
  - hors commune : 125 € multiplié par nombre de jours
  - frais de chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante : 20 € x nombre de jours

A l'unanimité (pour : 8                    contre : 0                    abstentions : 0)

**Délibération 2018- 045 : Dissimulation des réseaux aériens de télécommunication dans la rue du Prieuré**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de dissimuler les réseaux aériens de la rue du Prieuré dans le cadre de l'aménagement de la voirie.

Par courrier en date du 17/03/2017, la commune sollicitait le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour cette dissimulation.

Pour des raisons de simplification de la coordination des travaux, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication aériens au SIEIL pour la durée des travaux.

La part communale pour la dissimulation des réseaux de télécommunication a été estimée par le SIEIL à 16 863,80 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter ce coût estimatif en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière afin qu'il puisse l'inscrire sur un programme de travaux.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après avoir délibéré :**

- |          |   |
|----------|---|
| APPROUVE | les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication dans la rue du Prieuré,   |
| DECIDE   | de transférer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication au SIEIL pour la durée des travaux,  |
| AUTORISE | Monsieur le Maire ou son représentant : <ul style="list-style-type: none"> <li>– à signer les conventions et actes nécessaires à cette décision.</li> <li>– à solliciter auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions et fonds de concours correspondants et à signer les actes nécessaires à cette décision,</li> </ul> |

S'ENGAGE à payer l'intégralité des travaux au coût réel,  
DECIDE d'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Général  
de la commune,

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions et informations diverses :**

- Congrès des Maires du 27/11/2018
- Réunion SIEIL du 28/11/2018
- Réunion du Centre de Soins Infirmiers du 20/11/2018
- Mise à disposition du public du rapport de concession électricité 2016 du SIEIL
- Information d'une consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation
- Demande de subvention pour 2019 : sera étudiée lors de la préparation du budget 2019

Séance levée à : 21h00

A Morand, le 14/11/2018

**Le Maire,  
Joël DENIAU**